



COMMUNE DE FARGES

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal n° 35 - Séance du 06 février 2024

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 1^{er} février 2024, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Ouverture de la séance à 20h20.

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

Excusés : BADANO Vanessa - BERGES Sébastien (pouvoir à M. ROUAULT Steven)

Absents : LEVEUGLE Isabelle - DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation du secrétaire de séance : BESTMANN Patrick

Procès-verbal N° 34 : Suite à l'attribution de la prime de résidence à la commune, il est proposé de retirer la délibération n°DEL2023-80. **Accepté à l'unanimité**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. URBANISME : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : BLANC Morgan (refus)

PC : SCCV PLEIN CIEL (modificatif n°2 – retrait accord), EL-RAIS Jibril (modificatif), BAUDAT Bernard (refus)

4. DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2024-01 :**

Budget principal – prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 (Avril)

Suite à la promesse de vente de la maison au 202 route d'Asserans, il est demandé à l'assemblée d'anticiper le remboursement des cautions des locataires. Ces dernières se chiffrent à 2 070 €. **Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2024-02 :**

Confirmation du changement des fenêtres et volets des bâtiments communaux

Dans le cadre de la rénovation énergétique, le Conseil Municipal a engagé courant 2022 une réflexion portant sur des travaux de rénovation sur certains bâtiments communaux : école, café de la poste et bâtiment ancienne poste. Après consultation, l'entreprise MRG HABITAT a été retenue pour ces travaux qui consistent à changer certaines fenêtres et installer des stores aluminium double paroi. Le coût subventionné est de 120 940,13 €. A ce jour l'entreprise annonce une augmentation de 3% environ. Un geste commercial sera fait. Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer ces travaux sur l'exercice 2024. **Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2024-03 :**

Cession des Certificats d'Économie d'Énergie au SIEA

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la mairie, et suite à la subvention au titre du Fonds Vert accordée à la commune de Farges, il est précisé que les aides de type Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) sont cumulables. La dernière convention qui lie Farges et le SIEA pour le reversement des CEE est échue, aussi il convient de la renouveler gratuitement, permettant de couvrir une nouvelle période de 4 ans au cours de laquelle le SIEA pourra continuer à assister la commune pour percevoir ces aides. **Accepté à l'unanimité**

➤ **Délibération n° DEL2024-04 :**

Programme de travaux de l'ONF pour 2024

Le programme des travaux pour l'année 2024 de l'Office National des Forêts est présenté. Le montant total envisagés s'élève à un montant de 20 890 € HT € HT, séparés comme suit :

- Fonctionnement : travaux d'entretien parcelles n°34, 35, 37 et 38 pour un montant de 5 050,00 € HT et peinture sur 12 km pour création parcellaire pour un montant de 14 120 € HT
- Investissement : fourniture de plans de mélèzes, régénération par plantation pour un montant de 1 720 € HT

Accepté à l'unanimité

Arrivée de Mme EWERT Birgit

➤ Délibérations n° DEL2024-05 :

Énoncé des dispositions à prendre en matière de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) et définition des modalités de la concertation à mettre en œuvre

Dans le cadre de la planification territoriale des énergies renouvelables certaines communes peuvent définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) pour différentes filières de production, après concertation du public et selon les modalités qu'elles déterminent librement (article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023). Il est présenté l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant les habitants de la commune et propose les modalités suivantes :

- Les habitations du village,
- Les zones N, A et Ap pourront recevoir des panneaux solaires intégrées à tout bâtiment dont les PC seraient déposés dans le temps.
- Une centrale de méthanisation est prévue par le cabinet CVE en coopération avec la CAPG.

Accepté à l'unanimité

➤ Délibérations n° DEL2024-06 :

Adhésion à l'application PanneauPocket

PanneauPocket est une application mobile simple et efficace permettant aux mairies de diffuser des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leur smartphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse e-mail, ils n'ont pas de compte à créer. Elle est totalement gratuite pour les habitants.

Une grille de tarification est possible selon la durée d'adhésion des communes, il est proposé d'adhérer à ce service pour une durée de 3 ans. Le coût varie avec un semestre offert, de 690 € TTC à 540 € TTC si la commune adhère à l'Association des Maires Ruraux du département. La deuxième formule est retenue. Un nombre illimité de publication d'informations et d'alertes, statistiques complètes et passerelles sur le site Internet et les réseaux sociaux de la mairie, une formation à l'utilisation et une assistance 7j /7, un pack de communication offert sont inclus. La mise à jour de ce service sera faite d'ici 2026 par les membres de la commission cadre de vie.

Accepté à l'unanimité

➤ Délibérations n° DEL2024-07 :

Intégration au domaine public des voies d'accès du lotissement « Les Jardins d'Asserans »

Les copropriétaires de l'ASL « Les Jardins d'Asserans » envisagent de rétrocéder la voie privée de leur copropriété à la commune de Farges, soit les parcelles cadastrées C 1043 pour 520 m² et C 1020 pour 642 m², en zone UGp1. Madame la maire présente les avantages et inconvénients d'une telle mesure. Elle propose une égalité entre les lotissements du village et donc, de refuser cette demande, bien que soumise à titre gratuit.

Refusé à l'unanimité

➤ Délibérations n° DEL2024-08 :

Projet de chemin Rue du Maroni – Mail Victor Schoelcher

La Maire rappelle que l'accès au lotissement « Les jardins du Château », programme de la société Plein Ciel, se fera avec une voirie partagé le long du cimetière. La rue du Maroni sera ensuite en sens unique. Les travaux devront intervenir avant la fin de l'été. Il est proposé à l'assemblée de faire appel à un maître d'œuvre pour réaliser la consultation d'entreprises et le suivi des travaux.

Le cabinet ARCHIGRAPH est retenu selon le devis N° 2318 du 2 mars 2023, au montant de 700€ HT ainsi que 3,2 % du montant des travaux.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ Garanties d'emprunt Dynacité :
- ❖ Résultat du dernier recensement de la population : l'INSEE annonce une population de 1 077 habitants. Selon le nombre de boîtes aux lettres répertoriées, soit 560, le nombre d'habitants est de 1 288.
- ❖ Café Citoyen du 20/01/2024 : Organisé par M. J.L. JOSEPH, cette réunion a regroupé quelques fargeois. La Mairie est à l'écoute et dans l'attente de propositions de ce groupe.
- ❖ Demande des délégués enfants de l'école primaire : Les élèves ont demandé que soit installés près de l'école, des nichoirs à oiseaux, un composteur et un jardin potager. Dans l'immédiat, seules les deux premières requêtes sont installées.
- ❖ Suite aux inondations dans le Pas de Calais et au don de la mairie en faveur de la commune de Recques-sur-Hem, un courrier de remerciements est lu à l'assemblée ;
- ❖ L'Adapei a écrit pour remercier du don reçu suite à la vente des brioches en octobre 2023 au montant de 416 €.
- ❖ Rapport d'observations définitives de la Cour des Comptes suite à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération du Pays de Gex : rapport disponible en Maire

- ❖ M. Patrick BESTMANN attire l'attention sur la sortie de la rue du Maroni sur la route de Pougny. Effectivement, cette ouverture créée lors de l'ouverture de la construction du chantier NEOWI-PLEIN-CIEL, sera refaite quand les travaux du génie civil seront terminés. Cela évitera qu'ils soient à nouveau détruits.
- ❖ Madame Birgit EWERT se félicite de la fonctionnalité de la voie verte. Ces compliments remontent quotidiennement au secrétariat
- ❖ La maire rappelle que les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024 ; Chacun doit prévoir une permanence pour le bureau.

Heure de fin : .22h10

**Le secrétaire de séance,
Patrick BESTMANN**



**La Maire,
Monique GRAZIOTTI**



The stamp is circular and contains the text "MAIRE DE FARGES" at the top, "01550 (AIN)" at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building.